

CONSULTATION DE LA COMMISSION EUROPÉENNE SUR LA FUTURE STRATÉGIE "UE 2020"

Réponse de la Chambre de commerce et d'industrie de Paris

15 janvier 2010

La réponse de la Chambre de commerce et d'industrie de Paris (CCIP) s'organise autour de trois axes :

- 1- orienter et concentrer la Stratégie de l'EU 2020 sur l'**innovation et la croissance durable**, en suscitant des ruptures technologiques ;
- 2- maintenir l'Europe comme puissance industrielle ;
- 3- faciliter la reconversion des secteurs et des hommes mis en difficulté par ces évolutions technologiques.

Les recommandations de la CCIP pour aboutir à ce triple objectif sont déclinées en quatre parties :

1- Tout d'abord en ce qui concerne les objectifs :

- un engagement en faveur de la mobilité du capital humain en Europe et de l'amélioration des infrastructures comme impératifs complémentaires à l'innovation et la croissance durable ;
- des objectifs hiérarchisés avec un échéancier précis ;
- des objectifs différenciés entre États membres et en lien avec la conjoncture économique ;
- des objectifs requérant une approche globale ainsi qu'une transversalité européenne et nationale de leur approche.

2- En ce qui concerne la gouvernance de l'EU 2020 :

- une évaluation des politiques actuelles pour déterminer à quel niveau (régional, national ou communautaire) l'efficacité est assurée ;
- un *leadership* d'un ou deux États membres sur des objectifs déterminés, et des coopérations renforcées pour promouvoir l'échange de bonnes pratiques entre États membres ;
- la promotion de trois organes aux côtés de la Commission européenne : 1- le Parlement européen pour développer des *hearings* sur les avancées de la Stratégie, 2- l'Eurogroupe pour replacer l'euro dans la réflexion sur la croissance de long terme, 3- les Parlements nationaux comme révélateurs d'informations sur les priorités budgétaires des États membres.

3- En ce qui concerne les moyens financiers :

- a. un redéploiement du budget communautaire en faveur des objectifs de l'EU 2020 ;
- b. un grand emprunt européen ;
- c. une taxe carbone européenne.

4- En ce qui concerne les thématiques transversales :

- une intelligence économique européenne à définir pour promouvoir l'innovation au niveau européen ;
- un engagement résolu en faveur de la mobilité du capital humain en Europe combinant les niveaux européen, nationaux, régionaux et locaux ;
- des initiatives en faveur de l'opérationnalisation du triangle de la connaissance à tous les niveaux et en y associant étroitement les entreprises ;
- un management à l'européenne ;
- des Entreprises à Taille Intermédiaire (ETI) comme priorité de la nouvelle Stratégie avec le développement d'un « Medium Financial Act » ;
- une coordination plus performante entre Marché intérieur et politique commerciale extérieure, en articulant davantage Politique de concurrence de l'Union et nécessité d'améliorer la compétitivité mondiale des entreprises européennes.

La CCIP invite la Commission à communiquer davantage sur ses réussites pour renforcer le sentiment d'appartenance à l'Europe et d'adhésion à son ambition.



C'est parce que la CCIP¹ partage l'ambition développée par la Commission européenne dans son document de consultation présenté le 24 novembre dernier de relever le potentiel de croissance de l'Union Européenne et d'en faire une économie plus compétitive dans la mondialisation qu'elle a souhaité apporter sa contribution à la réflexion commune au nom des entreprises qu'elle représente.

Au préalable, la CCIP se félicite du changement de nom opéré pour la future stratégie de l'Union Européenne, l'expression « **EU 2020** » lui paraissant définir un horizon clair et constituer une dénomination davantage porteuse de sens que la précédente.

Par ailleurs, la CCIP considère que l'adhésion à la nouvelle Stratégie doit impérativement passer par un renforcement du sentiment d'appartenance à l'Europe et invite la Commission européenne à davantage communiquer sur ses réussites. D'une façon générale, aucune politique communautaire ne saurait atteindre ses objectifs si les citoyens européens et les entreprises ne se sentent concernés par les objectifs poursuivis. C'est à cette condition que les différents gouvernements nationaux feront leurs objectifs de la Stratégie.

La CCIP estime que la nouvelle stratégie doit avoir une triple ambition :

- celle d'accompagner les entreprises européennes dans leur stratégie en vue d'anticiper les ruptures technologiques aux fins de maintenir et d'accroître nos avantages compétitifs face à la compétition mondiale de plus en plus vive ;
- celle de maintenir l'Europe au rang des puissances industrielles dominantes dans le monde de demain en articulant davantage Politique de concurrence de l'Union et Nécessité d'améliorer la compétitivité mondiale de nos entreprises ;
- celle d'anticiper les mutations du tissu économique en accompagnant les populations mises en difficulté par des évolutions technologiques de plus en plus rapides.

Pour construire sa réponse à la consultation, la CCIP est partie d'un diagnostic sur les causes de l'échec de la précédente Stratégie. Celles-ci lui semblent avoir été de trois ordres :

- une trop grande dispersion qui a conduit à poursuivre un nombre élevé et disparate d'objectifs **(1)** ;
- une gouvernance défailante de la Stratégie avec un partage des rôles peu efficace entre le niveau national et le niveau communautaire **(2)** ;
- des moyens financiers mobilisés au niveau communautaire insuffisants **(3)**.

Par ailleurs, un certain nombre de thèmes transversaux, mentionnés dans la consultation, mériterait d'être pleinement intégrés **(4)** dans la réflexion commune.

1. POUR UNE STRATÉGIE CENTRÉE SUR UN NOMBRE RÉDUIT D'OBJECTIFS

La stratégie de Lisbonne fut fille de l'ère de la nouvelle économie qui a caractérisé la dernière décennie du XX^{ème} siècle. Un peu plus de dix ans plus tard, l'ambition de faire de l'Europe une puissance dominante dans le domaine de l'économie de la connaissance ou de l'immatériel reste une réponse appropriée, mais plus suffisante, aux défis de la mondialisation. L'irruption des enjeux du développement durable dans le champ public oblige, en effet, à intégrer cette nouvelle dimension dans les axes prioritaires des politiques européennes. A certains égards, cet élargissement des objectifs poursuivis par la Stratégie de Lisbonne peut être considéré comme une évolution naturelle.

¹ Au service des entreprises, la Chambre de commerce et d'industrie de Paris (CCIP) est un établissement public animé par 80 élus chefs d'entreprise. Elle représente 380 990 entreprises, informe 100 000 porteurs de projets, accompagne 3 500 créateurs d'entreprise, forme 14 500 jeunes, 4 300 apprentis et plus de 30 000 stagiaires en formation continue dans ses 11 écoles et accueille 600 événements d'affaires ou grand public dans ses centres d'expositions et de congrès.

La nouvelle Stratégie doit aussi avoir l'ambition de construire un véritable programme de croissance et ne pas se limiter à un simple renforcement du Marché intérieur. Compte tenu des contraintes liées à la situation dégradée des finances publiques après la crise, mais aussi à la faiblesse démographique de l'Union, il s'agit donc de trouver de nouveaux outils pour la mise en œuvre de ces politiques, « la dynamique d'intégration du marché européen ne suffisant plus pour jouer le rôle de force motrice de la croissance »².

Dans ces conditions, et à la lumière des leçons tirées de l'échec de la précédente Stratégie, il importe de recentrer les objectifs poursuivis par la nouvelle Stratégie sur un nombre restreint de sujets. Pour la CCIP, il convient de conjuguer **innovation** et **croissance durable**. L'ambition de la nouvelle Stratégie doit être de susciter des ruptures technologiques qui donneraient un avantage compétitif à l'Europe dans la compétition mondiale. Un engagement renouvelé et résolu pour la mobilité du capital humain en Europe et l'amélioration des infrastructures transeuropéennes constitueraient des impératifs complémentaires.

Compte tenu des circonstances exceptionnelles nées de la crise économique et financière de 2008-2009, il faudra, bien sûr, articuler les objectifs de court terme (sortir de la crise, refonder la finance, etc.) et les objectifs de long terme (construire de nouveaux avantages concurrentiels en Europe). En tout état de cause, il importe que l'ambition de la Stratégie ne se réduise à la seule gestion de la sortie de crise des finances publiques.

Les deux axes proposés par la CCIP ont une acception plus large que ceux évoqués par la Consultation en faveur d'une économie « *plus verte et plus intelligente* ». Les actions en faveur de la croissance durable ne sauraient, en effet, se résumer à un « verdissement » de la croissance, tandis que la promotion de l'innovation devrait concerner toutes les branches de l'économie et pas seulement le secteur de l'économie de la connaissance.

Par croissance durable, la CCIP entend une orientation de nos économies vers des modèles plus respectueux de l'environnement et plus économe en énergie, mais aussi contribuant à la création d'écosystèmes qui facilitent le passage de la recherche à la mise sur le marché de produits et de services. A ce titre, le volet « développement » ne saurait être le parent pauvre d'une stratégie favorisant la « R&D ». L'Europe se situe aujourd'hui à la frontière technologique. L'ambition de demain doit être de contribuer au développement de cette frontière alors que les pays émergents resteront encore largement dans une stratégie de rattrapage à l'horizon 2020.

Quant à l'innovation, la CCIP considère qu'elle doit être entendue dans un sens large et pas uniquement technologique. Ainsi, la dimension créative de nos économies devrait être mieux valorisée et encouragée, y compris à travers les systèmes de formation européens, avec pour corollaire une meilleure protection de la propriété intellectuelle liée à la création. Il convient également de stimuler l'innovation d'usage et l'innovation de modèle économique en complément de l'innovation technologique, et de favoriser la transformation des résultats de la R&D en produits et processus porteurs de croissance et d'emploi.

Au-delà de ces axes généraux, il importe que la nouvelle Stratégie se fixe une hiérarchie entre les objectifs et une temporalité dans les échéances. Il serait également judicieux et réaliste de différencier les objectifs selon les États membres et de les mettre en lien avec la conjoncture économique.

Il convient également d'éviter une approche trop segmentée des objectifs et d'intensifier la transversalité des Directions générales de la Commission, en particulier lorsqu'il s'agit de la définition des objectifs et de l'administration des programmes de financements européens, comme exemple d'une plus grande transversalité au niveau national.

2. POUR UNE GOUVERNANCE PLUS EFFICACE

L'Europe fait actuellement face à un « inter-gouvernementalisme » rampant qui nuit à l'efficacité de son action. A la lumière de ces évolutions, mais aussi des faiblesses constatées lors de la mise en œuvre de la précédente Stratégie, il importe que le niveau communautaire retrouve toute sa place dans cette nouvelle Stratégie. Quatre principes devraient, selon la CCIP, inspirer sa gouvernance pour une plus grande efficacité :

- Évaluer les politiques actuelles pour identifier celles qui gagneraient à être davantage conduites au niveau communautaire. Cette étape est indispensable avant de définir les politiques qui devraient être coordonnées au niveau européen et celles devant faire l'objet d'une approche « bottom-up ». La politique de recherche européenne finance ainsi trop souvent des microprojets et des équipes de chercheurs « de second rang » qui n'ont pu être financés au niveau national.

² P. Aghion, E. Cohen, J. Pisani-Ferry, « *Politique économique et croissance en Europe* », Rapport du Conseil d'Analyse Économique, n° 59.

- Trouver les complémentarités entre politiques européennes et nationales pour ce qui concerne les compétences partagées ou les sujets pour lesquels la Commission dispose d'une compétence pour mener des actions³. Les axes stratégiques recommandés par la CCIP, s'ils nécessitent une approche et une impulsion communautaire, ont à l'évidence besoin de déclinaison nationale en fonction des particularismes et les préférences locales.
- Favoriser la coopération entre États et acteurs privés comme instrument opérationnel plutôt que compter sur la seule émulation entre les États (logique « name and shame »). Dans cette optique, et afin d'améliorer l'efficacité de la nouvelle Stratégie et de la méthode ouverte de coordination (MOC), il conviendrait de développer la pratique consistant à confier le *leadership* à un État membre sur une action donnée. Ces *leaderships* d'un ou plusieurs États sur quelques objectifs permettraient de dégager une réelle dynamique et de favoriser les échanges de bonnes pratiques entre États membres, notamment en matière d'élaboration des politiques européennes.

Le Danemark pourrait ainsi poursuivre son rôle de *leader* sur la politique des énergies renouvelables après avoir organisé la conférence de Copenhague sur le changement climatique. Par ailleurs, au lieu de chercher à vérifier de façon précise l'action des États à travers le respect de catalogues de « check lists » et de fréquents rapports d'évaluation, la Commission devrait mener une réflexion sur une nouvelle dynamique de stimulation des États membres. Dans cette logique, des comités scientifiques thématiques devraient être mis en place au niveau de la Commission européenne pour déterminer les axes technologiques clés du futur sur lesquels l'Union Européenne doit se positionner, en particulier dans les domaines du changement climatique et de l'innovation. La Commission serait ainsi en mesure de mettre en avant des axes de « recherche-innovation-développement industriel » destinés à fédérer, dans chaque domaine, les États les plus intéressés de par leur spécialisation sectorielle.

Ainsi, les expériences française ou suédoise en matière de pôle de compétitivité, qui visent à rapprocher universités, centres de recherche et entreprises, gagneraient à être promues au rang de stratégie européenne dans un certain nombre de domaines précis.

- Favoriser une réflexion prospective au sein de l'Union Européenne et se montrer visionnaire. Le Parlement européen, déjà engagé dans la voie d'une démarche prospective, par exemple, avec la création du comité temporaire chargé d'évaluer la crise, ses causes et ses conséquences, devrait accentuer cette orientation. Le Parlement devrait développer des *hearings* réguliers des présidences de l'UE en cours pour évaluer les avancées de la nouvelle Stratégie.

Au-delà de ces principes généraux de gouvernance, la nouvelle Stratégie aurait plus de chances d'atteindre ses objectifs si elle pouvait compter sur le soutien d'autres institutions communautaires ou nationales.

La CCIP recommande que l'**Eurogroupe**, qui doit gagner en indépendance vis-à-vis du Conseil ECOFIN avec le Traité de Lisbonne, participe davantage à la promotion de la réflexion sur la nouvelle Stratégie (d'autant que la Banque Centrale Européenne est invitée à ces réunions). En tout état de cause, et sans méconnaître les difficultés attachées à la fixation d'une politique de change de la zone euro, la CCIP considère, en effet, qu'une réflexion sur la croissance de long terme de l'Union ne saurait faire abstraction de l'existence de la monnaie unique et de la question de sa valeur contre les autres grandes devises internationales. L'euro présente d'indéniables avantages (disparition du risque de change pour le commerce intra-communautaire, création d'un marché financier profond et liquide, crédibilité de la Banque Centrale Européenne, etc.). Toutefois, on ne peut que constater une absence de réaction de l'Europe aux mouvements erratiques de sa monnaie, source de difficultés importantes pour les entreprises européennes les plus actives à l'international. Ainsi, et dans le respect du mandat de la Banque Centrale Européenne, il convient que l'Union se fixe ainsi pour objectif d'éviter que la valeur de l'euro contre dollar s'écarte de façon durable et importante des niveaux d'équilibre. Faute de quoi, les efforts entrepris pour construire une nouvelle compétitivité risqueraient d'être vains.

³ Un rapport rendu par un groupe d'experts nommés par le gouvernement irlandais ("*Report of the Special Group on Public Service Numbers and Expenditure Programmes*", 16 July 2009) a ainsi remis en cause l'impact sur l'économie réelle des investissements étatiques dans les STI. Selon cette étude, le choix de l'économie de la connaissance a entraîné les décideurs politiques à prendre des décisions de politique publique non basées sur des preuves d'efficacité.

Par ailleurs, le Traité de Lisbonne prévoit une implication plus grande des **parlements nationaux** dans le processus législatif de l'Union Européenne. L'article 9 du Protocole du Traité de Lisbonne sur le rôle des parlements nationaux dans l'Union Européenne prévoit en effet que « le *Parlement européen et les parlements nationaux définissent ensemble l'organisation et la promotion d'une coopération interparlementaire efficace et régulière au sein de l'Union* ». Il est important de définir au plus vite les modalités d'une telle coopération comme élément de la gouvernance de la Stratégie « EU 2020 ». Les parlements nationaux pourraient, en effet, jouer un rôle important de révélateurs des priorités budgétaires des États membres et apporter leur contribution à l'image de ce qui existe en France avec l'office parlementaire des choix scientifiques et techniques relevant des deux assemblées.

3. POUR UN RENFORCEMENT DES MOYENS FINANCIERS ATTRIBUÉS À LA STRATÉGIE

Dès lors que le niveau communautaire serait appelé à jouer un rôle plus important dans la nouvelle Stratégie, il importe que des moyens financiers plus importants soient dégagés pour être mis au service des politiques transversales. La CCIP suggère d'explorer quatre pistes complémentaires :

- Compte tenu du contexte actuel des finances publiques en Europe, il est peu réaliste de demander des efforts supplémentaires aux États nationaux. Il convient donc de favoriser des arbitrages entre les différents postes de dépenses du budget communautaire en faveur des actions transversales. La CCIP estime ainsi que le prochain débat sur la réforme de la PAC offre l'opportunité de redéployer les ressources budgétaires de l'UE en direction des objectifs de l'« EU 2020 ». Plus précisément, l'Union Européenne pourrait se donner l'ambition de favoriser les industries agro-alimentaires dans leur stratégie de R&D sur les « aliments de demain » (en lien avec les secteurs de la santé et des biotechnologies), ainsi que dans leur démarche de croissance durable permettant ainsi de transformer le soutien passif à la production agricole en une véritable dynamique rémunérant la production.
- Pour autant, cela ne saurait suffire. Le financement des projets européens transversaux et collaboratifs pourrait être assuré par une dotation budgétaire exceptionnelle avec des fonds dédiés à des objectifs précis en faisant appel à la BEI. Dans ce domaine, la CCIP salue les premières initiatives d'envergure européenne visant à renforcer le dialogue entre l'enseignement supérieur et les entreprises. Ces initiatives doivent être poursuivies, renforcées et financées au niveau communautaire afin de garantir la mise en œuvre effective du triangle de la connaissance (enseignement-recherche-innovation), facteur essentiel d'une croissance européenne durable fondée sur la créativité. Sans méconnaître les graves conséquences de l'envolée des dettes publiques en Europe, et sous réserve de strictement encadrer l'usage qui serait fait des fonds collectés, la CCIP propose aussi que soit examinée la possibilité d'un emprunt communautaire pour financer certains grands travaux d'infrastructures transfrontalières. Par ailleurs, et de manière générale, la CCIP souligne la nécessité d'associer plus systématiquement les acteurs privés aux projets financés par des fonds publics européens, afin de bénéficier à la fois d'une vision stratégique élargie, mais aussi de l'effet de levier créé par l'apport de ressources supplémentaires.
- Ensuite, dans le cadre d'une action en faveur de la promotion de nouvelles normes (environnementales, sociétales, financières, etc.) et compte tenu des difficultés d'assurer leur respect sur une stricte base nationale, il conviendrait d'examiner les modalités de mise en œuvre de taxes aux frontières de l'Union, dans le respect des règles de l'OMC, et avec l'objectif d'en affecter la recette au budget communautaire. Cette perspective ne devrait pas être assimilée à une quelconque forme de protectionnisme, ni risquer de susciter des mouvements de rétorsion. Mais la situation actuelle, où l'Europe impose des normes à ses ressortissants sans pouvoir s'assurer de leur respect par des entreprises étrangères concurrentes, est hautement dommageable au maintien d'une activité de production dans nos territoires.
- Enfin, affecter les amendes payées à la Commission par les entreprises condamnées en matière de concurrence au financement de projets de développement technologiques et à la lutte contre les contrefaçons.

Au total, il est important de sortir la nouvelle Stratégie de l'UE du fonctionnement habituel et d'imaginer des solutions de financement atypique et « extra routine ». La situation des finances publiques en Europe imposera, en tout état de cause, de faire preuve d'imagination et d'audace.

4. POUR UN ENRICHISSEMENT DE LA STRATÉGIE SUR DES THÉMATIQUES TRANSVERSALES

Au-delà des deux grands axes que sont les politiques en faveur de l'innovation et de la croissance durable, certaines thématiques mériteraient d'être retenues dans « UE 2020 », comme y invite la consultation. La CCIP en retient quatre :

- remettre l'intelligence économique au service de la compétitivité européenne ;

- renforcer les outils de formation et de recherche pour accompagner la transformation de l'économie européenne en économie durable et innovante ;
- promouvoir une politique d'appui en faveur des PME ;
- pour une politique européenne de puissance en matière de commerce international.

a) Faire de l'intelligence économique un vecteur de la compétitivité européenne

Le double mouvement de création et de diffusion de connaissances nouvelles au sein de l'Union Européenne d'une part, et de protection de la propriété intellectuelle d'autre part, est devenu un facteur essentiel dans la compétition mondiale, en particulier dans le domaine de l'économie de la connaissance que « UE 2020 » souhaite promouvoir. La dimension d'Intelligence Economique européenne faisait indubitablement défaut à la Stratégie de Lisbonne alors qu'elle constitue le pendant essentiel d'une politique d'innovation, d'une politique de globalisation et de la mise en œuvre de la cinquième liberté de l'Union Européenne, celle de la libre circulation des connaissances. La CCIP estime nécessaire la mise en place d'une mutualisation de la pratique de l'intelligence économique dans un cadre européen aux fins de renforcer la compétitivité de nos entreprises et de protéger les résultats de sa Recherche.

Développer l'innovation en Europe suppose ainsi une politique parallèle extérieure de protection des connaissances et des savoir-faire. La globalisation pose le problème du transfert des technologies. Si l'internationalisation des entreprises européennes implique souvent un tel transfert, encore faut-il que celui-ci soit le résultat d'une stratégie d'entreprise et non le résultat de pratiques déloyales.

La protection des marques constitue une autre dimension essentielle de la politique commerciale européenne, d'autant plus vitale si l'Europe parvient à développer cette économie de la connaissance qu'elle appelle de ses vœux.

b) Éducation, Formation et Recherche

La nouvelle stratégie gagnerait à se fixer deux ambitions majeures en matière de formation et d'éducation :

- Généraliser la mobilité du facteur travail au sein de l'Union, sous toutes ses formes (apprentis, étudiants, enseignants, chercheurs et salariés). Les efforts de l'Union dans ce domaine sont déjà importants mais leur impact reste limité. La CCIP appelle donc de ces vœux une grande initiative combinant les niveaux européens, nationaux, régionaux et locaux en faveur de la mobilité.
- Accompagner les salariés européens, et en particulier les publics en difficulté, face aux mutations du tissu économique. Le défi est grand, mais il est une exigence pour l'Europe si elle veut contribuer à promouvoir ses valeurs humanistes dans la mondialisation. La CCIP ne méconnaît pas la difficulté qu'il y aura à articuler le temps court des mutations technologiques et le temps long de la formation, les systèmes de formation devant s'adapter toujours plus rapidement à l'évolution des besoins des entreprises tout en développant chez les apprenants les compétences transversales nécessaires à leur évolution ou reconversion professionnelles. Le rôle du FSE est primordial dans cette approche.

Dans cette perspective, et à titre d'illustrations, la CCIP fait un certain nombre de propositions concrètes.

Pour favoriser l'émergence de champions européens et développer de nouvelles formes de gestion du capital humain, un modèle de management à l'européenne pourrait être utile. L'Europe, qui entend réinventer la perspective de croissance en s'adaptant à de nouveaux défis, a besoin de dirigeants capables de promouvoir ses valeurs et d'appréhender le marché européen avec toutes ses spécificités et ses différenciations. L'Erasmus pour jeunes entrepreneurs va déjà dans ce sens.

Les entreprises de demain vont s'attacher plus encore qu'auparavant à leurs valeurs propres. La Responsabilité sociale des entreprises les y invite déjà. Au niveau européen, il est important que les choix sociétaux faits par l'Union Européenne se transcrivent dans le quotidien des entreprises. Les entreprises européennes peuvent se distinguer de leurs concurrentes par leurs choix éthiques, environnementaux, etc. La gouvernance d'entreprise européenne se distingue déjà de celle des entreprises américaines, les choix de demain de l'Union Européenne sont créateurs de valeurs communes et se distingueront certainement des options prises par ses partenaires commerciaux : choix quant à l'innovation, au capital humain, etc, autant d'éléments qui définissent une société et qui peuvent être véhiculés par les entreprises.

Plusieurs études s'accordent sur l'importance de l'impact de la culture de l'entreprise sur son potentiel d'innovation⁴. Le modèle culturel de l'entreprise IKEA est difficilement copiable, même si le concept de ses produits est déjà repris. La culture de l'entreprise serait même un indice de sa valeur financière.

Le mouvement de globalisation de l'environnement des *business schools* et de standardisation des normes n'est pas incompatible avec la promotion d'un modèle européen de formation au management. Une école comme ESCP Europe, école de management de la CCIP, a déjà fait le choix d'un projet centré sur et pour l'Europe, mais il faut encore que l'Europe promeuve une telle spécificité et la valorise.

c) **Promouvoir une politique en faveur des PME et des entreprises de taille intermédiaire**

La Commission européenne s'est engagée à favoriser l'environnement administratif des PME par le biais du *Small Business Act*, ce que salue la CCIP. Pour autant, la *better regulation* ne saurait devenir le leitmotiv permanent de la Commission pour les PME dans les années à venir. D'autres axes mériteraient d'être approfondis :

- La CCIP considère ainsi que les entreprises de taille intermédiaire devraient être placées au cœur de l'« EU 2020 ». Récemment définies par la loi française, ces entreprises constituent un socle majeur des économies européennes. Selon le Conseil économique, social et environnemental français, « ces entreprises, qui se caractérisent par le souci de contrôler la structuration de leur capital en privilégiant le capital pérenne, ont la taille critique pour supporter le coût de l'innovation et se lancer sur les marchés extérieurs élargissant ainsi leur horizon géographique. Elles ont également une taille suffisante pour mettre en œuvre des politiques originales dans le domaine des ressources humaines. Leur présence et leur activité de toutes natures sont source essentielle de croissance économique, de dynamisme industriel et, par là, de pérennisation du tissu productif et de l'emploi. Elles comptent potentiellement parmi les leaders de demain à l'instar de leurs homologues étrangères et ce dans tous les secteurs, des plus avancés aux plus traditionnels ». Selon le Centre d'analyse stratégique, « la productivité des Entreprises de Taille Intermédiaire (ETI, mesurée par le ratio chiffre d'affaires/ salarié est 1,7 fois plus élevée que celle des PME mais reste cependant inférieure de près de 30 % à celle des Grandes Entreprises (GE). Les ETI se distinguent par ailleurs par une forte présence à l'international : 44 % d'entre elles sont présentes sur un marché européen (une proportion supérieure à celle des PME (23 %) et également à celle des GE (36 %) ».

Pour autant, les entreprises de taille intermédiaire ne sont pas encore reconnues au niveau européen et leur définition varie d'un pays à l'autre. La nouvelle stratégie « UE 2020 » pourrait être l'occasion de reconnaître officiellement l'existence de cette catégorie d'entreprises.

- Dans la lignée d'un rapport de l'OCDE⁵, la CCIP regrette que les politiques d'innovation aient été axées principalement sur la création d'entreprises de haute technologie et n'aient pas eu pour objectif complémentaire de répondre davantage aux besoins d'autres catégories d'entreprises dont le potentiel d'innovation est sous-estimé. Dans le même ordre d'idée, l'Europe gagnerait à adopter une définition extensive de la notion d'innovation en l'étendant au-delà des champs technologiques⁶.
- Sur le modèle des *clusters*, la CCIP encourage la Stratégie « UE 2020 » à favoriser le travail collaboratif entre universités, laboratoires et entreprises. Ce type de synergies doit être développé, car il est à l'origine de grandes réussites technologiques et commerciales, en particulier dans les pays scandinaves. Plus qu'à l'encouragement de la R&D, sur le modèle de ce que prônait la précédente Stratégie, c'est à la facilitation de la mise sur le marché de produits innovants que doit travailler « UE 2020 ». Le niveau communautaire apporterait une contribution appréciable en favorisant le travail collaboratif entre *clusters* européens. La France s'inscrit dans cette dynamique, à travers la mise en place de « pôles de compétitivité » et le développement de pratiques collaboratives entre eux.

⁴ D. Denison, « *Creating a successful culture of innovation* », IMD, June 2008.

⁵ OCDE, « *Améliorer la compétitivité des PME dans l'économie mondiale : stratégies et politiques* », 2000.

⁶ Cf. Rapport Manceau-Morand, « *Pour une nouvelle vision de l'innovation* », La Documentation Française, 2009.

- Favoriser la création d'entreprises de taille moyenne et intermédiaire suppose de fournir les moyens financiers à leur croissance. Comme l'indique l'économiste Nicolas Véron dans un article récent⁷, les principaux objectifs de la politique européenne en matière de services financiers se sont limités à renforcer l'intégration transfrontalière et la stabilité financière. Il estime nécessaire de « renforcer la concurrence entre les banques, d'éliminer les biais des règles prudentielles qui dissuadent les fonds de pension et les compagnies d'assurance d'investir dans les instruments financiers qui font la croissance des PME, de corriger les distorsions fiscales et de réformer les législations sur l'insolvabilité pour les rendre plus harmonisées ». A côté du SBA, un « medium Financial Act » européen serait ainsi nécessaire pour permettre aux entreprises en croissance et de taille intermédiaire de diversifier leurs sources de financement et d'accéder, dans des conditions raisonnables, aux marchés financiers.

d) Pour une politique européenne de puissance en matière de commerce international

La CCIP insiste sur la place importante qui doit être faite à la politique commerciale européenne dans le cadre de la nouvelle Stratégie. Il importe en effet que l'UE définisse une politique commerciale qui relaye ses préoccupations du marché intérieur. L'UE ne peut, en effet, s'afficher comme un pourvoyeur de normes internationales si elle ne s'assure pas du respect de ses propres normes sur le territoire des 27 États membres. De même, elle ne peut affirmer son attachement au libre-échange sans veiller à la réciprocité dans ses relations commerciales.

Il convient donc que « UE 2020 » tire les leçons des échecs récents des différentes grandes conférences internationales (Doha, Copenhague), qui ont montré l'impossibilité d'aboutir à des accords dans le cadre de négociations multilatérales. Ainsi, et même si on peut le regretter, le monde de l'après crise sera un monde où les rapports de force entre blocs régionaux devraient primer sur la recherche d'un consensus favorable à tous, y compris aux pays les plus pauvres. L'Europe ne devra plus hésiter à agir comme la puissance commerciale qu'elle est.

Dans ces conditions, il importe que, dans les négociations internationales, l'Union Européenne ne soit ni naïve, ni dogmatique et qu'elle cherche avant tout à promouvoir la compétitivité de ses entreprises dans une mondialisation qui tend de plus en plus à se faire à leur détriment. « UE 2020 » doit ainsi s'attacher à trouver un équilibre entre la promotion des intérêts économiques européens et le souci d'éviter la montée du protectionnisme sous toutes ses formes.

Le marché intérieur européen reste le premier au monde, avec 500 millions de consommateurs à fort pouvoir d'achat (au moins en comparaison du reste du monde) : son accès à des conditions compétitives reste une priorité pour les grandes entreprises étrangères. Même si les pays émergents peuvent compter sur le dynamisme de leurs marchés intérieurs, ils ne peuvent, sans dommage, risquer de voir se fermer, ou voire restreint l'accès au grand marché intérieur européen. Dans les négociations internationales, cet atout européen devrait être mieux exploité.

Direction Générale Adjointe chargée des Etudes, de la Prospective et de l'Innovation

**Rapports, prises de positions et études
de la CCIP sont consultables sur le site**

<http://www.etudes.ccip.fr>

Contact expert

Pôle de politique économique et financière

Béatrice Richez-Baum

Téléphone : 00 32 2 231 58 11

Mail : beatrice.richez@belgacom.net

Jean-Luc Biacabe

Téléphone : 01 55 65 70 80

Mail : jlbiacabe@ccip.fr

⁷ Nicolas Véron in "The Lisbon Scorecard IX: how to emerge from the wreckage", Centre for European Reform, February 2009.